

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.

Présents : MMmes Jacques Gachowski, Yves Dauvet, Jacky Corniot, Catherine Copitet, Alexandre Cuisin, Béatrice Laculle, Thierry Girot, Isabelle Grisey, Jean-Claude Darnet, Sébastien Marty, Laurence Bearel, Céline Philippe.

Excusés: Arnaud Tiedrez pouvoir à Jacky Corniot, Pascal Cossard pouvoir à Sébastien Marty

Secrétaire de séance : Céline Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2017

TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN AU BOEURRE & PARKING ZAC : RESULTATS DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il a été décidé de réaliser des travaux de voirie en divers endroits de la commune, soit la création d'un parking ZAC du Moutot entre les numéros 22 et 24 rue du Moutot afin de faire face au besoin de stationnement des entreprises à proximité, et l'aménagement du Chemin au Boeurre, chemin réservé aux piétons.

Le projet de travaux de voirie a fait l'objet d'une consultation.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 14 septembre 2017, 12h.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'analyse des offres et a retenu :

L'offre de l'entreprise EIFFAGE, pour un montant total de 84 903,70 € HT, soit 101 884,44 € TTC,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le choix de la Commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du Chemin au Boeurre et de création d'un parking ZAC du Moutot pour un montant total de 101 884,44 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

DEFENSE INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil, il a été décidé de procéder à la réfection de la Grande Rue et de la Rue du Roy.

Il explique que cette réfection permettra par la même occasion de réhabiliter les différents réseaux présents sur ces voiries.

Monsieur le Maire indique que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) avait dernièrement transmis en commune un état de dysfonctionnement concernant le réseau défense incendie compte tenu notamment des diamètres non conformes aux besoins de la défense incendie.

Il présente les propositions tarifaires du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) pour la réhabilitation du réseau défense incendie des voies susnommées.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du réseau défense incendie de la Grande Rue et de la rue du Roy.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel de réhabilitation du réseau défense incendie de la Grande Rue et de la rue du Roy pour un montant total de 68 000 € HT, soit 81 600 € TTC.

DECIDE de solliciter les dotations au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la dotation sollicitée.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme a été remis à jour dernièrement compte tenu de la révision du Plan de Prévention du Risque inondation de l'agglomération troyenne,

Il explique que le PPRI de l'agglomération troyenne institue une servitude d'utilité publique qui nécessite d'être annexée au Plan Local d'Urbanisme.

La mise à jour a eu pour effet d'ajouter aux annexes du Plan Local d'Urbanisme les documents suivants constituant le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'agglomération troyenne nouvellement approuvé :

« Partie réglementaire » :

- 9 planches cartographiques de zonage réglementaire applicable,*
- la note de présentation, le règlement applicable, l'arrêté préfectoral d'approbation et le bilan de concertation.*

« Partie études » :

- 9 planches cartographiques d'aléa inondation pour la crue de référence de type 1910,
- 9 planches cartographiques d'enjeux,
- 9 planches cartographiques d'aléa inondation pour une crue informative de type 1983,
- 11 planches cartographiques d'aléa inondation pour la crue de référence de type 1910, avec effacement de chaque digue de l'agglomération avec la note explicative.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des risques d'inondation, que rappelle le Plan de prévention, Troyes Champagne Métropole a instauré une nouvelle taxe permettant de prendre en compte la gestion des milieux aquatiques et des digues dans un souci de protection des biens et des habitants.

Cette taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) permettra à Troyes Champagne Métropole de gérer et entretenir plus de 800 kilomètres de rivières. Elle sera applicable dès l'an prochain.

PLANS DEPLACEMENTS URBAINS : LIGNE 12

Monsieur le Maire rappelle que dès le 1^{er} janvier 2018, la commune de LAVAU pourra bénéficier des bus de la TCAT pour les déplacements urbains.

Il présente aux membres du Conseil Municipal le travail effectué par les services de Troyes Champagne Métropole en collaboration avec les services de la TCAT.

Il présente le projet de trajet retenu pour la ligne 12.

La ligne 12 permettra de desservir essentiellement les zones commerciales/artisanales de LAVAU. En provenance de TROYES, elle accèdera à LAVAU par l'Avenue Jean Jaurès (D677). Trois arrêts sont prévus le long de cette avenue.

La ligne 12 empruntera la rue des Sirettes (1 arrêt sera prévu) pour accéder ensuite à la Rue du Moutot. Un arrêt à hauteur de l'Apave sera matérialisé.

Le bus passera par la Rue des Petites Corvées (nouvellement créée) pour rejoindre pour finir le site Decathlon où le chauffeur pourra bénéficier d'une pause.

Monsieur le Maire indique que d'autres trajets desservant les communes membres de Troyes Champagne Métropole sont encore à l'étude.

PARTICIPATION FINANCIERE : EGLISE DE PONT SAINTE MARIE

Monsieur le Maire rappelle que les communes de LAVAU et de PONT SAINTE MARIE disposent en commun de l'Eglise « Notre Dame de l'Assomption » et du cimetière, et qu'à ce titre, les dépenses et les recettes résultant des opérations d'entretien et d'aménagement de l'Eglise et du cimetière sont assurées en commun par les deux communes. Une convention précise notamment les taux de participations financières de chacune des collectivités (soit 1/10^{ème} pour LAVAU).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande modificative de participation de la commune, pour la restauration de la baie n°16 « l'Arbre de Jessé » et les quatre portes extérieures côté ouest de l'église « Notre Dame de l'Assomption »

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la demande de participation financière de la commune de PONT SAINTE MARIE pour les travaux de réhabilitation énumérés ci-dessus concernant l'Eglise « Notre Dame de l'Assomption », pour un montant de 675 € (pour la baie n°16) et 252 € (pour les quatre portes extérieures).

CHARGE Monsieur le Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

REPOS DOMINICAL

Sans objet, aucune demande du Village de Boutiques n'ayant été transmise en mairie à ce jour.

ZAC DU MOUTOT EXTENSION : POINT

Monsieur le Maire fait un point concernant la ZAC du Moutot extension et notamment l'avancée du projet de développement de l'espace commercial par la société SOPIC.

Il rappelle que les délais de recours du permis de construire sont terminés et que les conditions suspensives prévues dans la promesse de vente sont à présent réalisées.

Il indique que le permis de construire de l'hôtel est actuellement en cours d'instruction.

Il informe le Conseil Municipal qu'il recevra Monsieur SIROT, société SOPIC, mardi 10 octobre. Ce dernier semble indiquer que toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour la finalisation du dossier, notamment s'agissant des enseignes.

MAISON MEDICALE : PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire de la Maison médicale est acté.

Il présente un article paru dans le journal local mettant en avant cette future réalisation et indique que cette publicité a déjà engendré un certain nombre de contact avec divers praticiens.

Il propose aux membres du Conseil de valider le projet de construction de la maison médicale afin de poursuivre le dossier. Pour ce faire, il présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes prévisionnelles qui permettrait d'équilibrer le budget de la maison médicale. Compte tenu de différents paramètres, il indique un coût de location minimum qui pourrait être appliqué à la location/m².

Le Conseil Municipal valide la poursuite du projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information destinée aux entreprises de LAVAU se déroulera mardi 14 novembre 2017, salle socio-culturelle de LAVAU, à partir de 18h30.
Cette réunion permettra aux entreprises d'obtenir des informations concernant la cotisation économique territoriale, la taxe transport.... Des représentants de Troyes Champagne Métropole interviendront à cette occasion afin d'apporter de plus amples informations.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail de relance a été envoyé à l'entreprise CMD2, lot menuiseries extérieures alu, afin d'intervenir rapidement sur le problème récurrent des vitrages fêlés sur la salle socio-culturelle.*
- *Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'arrêté actant le transfert de compétence et d'adhésion des communes au Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA).
Il rappelle que la commune de Lavau adhère au SDDEA pour les compétences Eau potable, Cours d'eau et démoustication (dite de confort)*
- *Monsieur le Maire fait un point concernant le projet de maison d'arrêt sur LAVAU.
Il indique que les études faune et flore ont été réalisées. Un diagnostic archéologique sera réalisé très prochainement.*
- *Monsieur le Maire présente au conseil municipal une invitation à l'exposition d'artistes contemporains du 7 au 29 octobre, à la salle des fêtes de Pont Sainte Marie (entrée libre de 14h à 18h).*
- *Le Conseil Municipal est informé d'une invitation à l'exposition « Places aux Artistes » qui se déroulera les 21 et 22 octobre aux Noës.*
- *Mme Catherine Copitet, 3^{ème} Adjointe, fait un point sur l'organisation de la Fête de Village qui se déroulera samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017.
Elle fait un point sur l'organisation et les différents intervenants, la retraite aux flambeaux samedi 7 octobre, les forains...*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*